

Logo et adresse

de votre établissement

 Ville, le \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

**Objet**: information pour l'accueil d’un **patient contact** ou **porteur** d’une Bactérie Hautement Résistante émergente (BHRe) dans votre établissement

Madame, Monsieur,

Vous accueillez dans votre établissement,

M

hospitalisé(e) du \_\_\_/\_\_\_ au \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_ dans le service

de notre établissement,

❒ **contact d’une Bactérie Hautement Résistante aux antibiotiques** (patient ayant été exposé à un patient porteur/colonisé/infecté à BHRe).

Le statut de "contact" est à considérer comme une **suspicion** de portage/colonisation/infection à BHRe. Ce statut évoluera soit vers celui de patient "indemne" ou de porteur en fonction des résultats des dépistages rectaux. Le temps de l’obtention des résultats de dépistage, il est important qu’un éventuel portage de BHRe ne contamine pas les autres personnes hospitalisées. C’est pourquoi nous vous en informons, afin de prendre en charge ce patient dès son arrivée.

❒ **porteur d’une Bactérie Hautement Résistante aux antibiotiques**.

Ce portage de BHRe, au niveau de son tube digestif, est sans gravité. Il ne nécessite aucun traitement particulier et il peut être durable.

**EN CAS DE PRISE EN CHARGE EN ETABLISSEMENT SANITAIRE :**

Pour éviter la transmission des BHRe à d’autres personnes soignées, la prise en charge de ce patient nécessite le respect des **Précautions suivantes :**

* information du cadre du service et de l’équipe soignante prenant en charge le patient dès son arrivée,
* hospitalisation en chambre individuelle,
* mise en place des précautions complémentaires aux Précautions « Standard », spécifiques BHRe (équipe dédiée ou marche en avant),
* hygiène des mains rigoureuse (privilégier la friction avec un produit hydro-alcoolique),
* organisation du suivi des dépistages (porteurs/contacts) hebdomadaire des patients du service,
* en cas de transfert, information préalable de l’établissement receveur (SSR, EHPAD, …) sur le statut du patient transféré [porteur ou contact]

En dehors de ces recommandations, la prise en charge du patient ne doit pas être modifiée parce qu’il est "contact" ou porteur de BHRe. Aucun danger n’est à craindre pour les professionnels de santé.

Pour plus d’informations, vous pouvez contacter l’EOH de l’établissement au 02.XX.XX.XX.XX au le responsable du service au 02.XX.XX.XX.XX.

Nous vous remercions d’avance pour votre collaboration. Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.